

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_033 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

**N° DEL2019_033 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DM1

- En fonctionnement :

Dépenses : 210,00 €

- Inscription des crédits pour les admissions en non valeurs (+ 500 €) compensée par une diminution des dotations aux amortissements (-300 €) et des fournitures d'entretien (- 200 €),
- Le virement à la section d'investissement est augmenté de 210 €.

Recettes : 210,00 €

- reprise de provisions pour dépréciation des comptes de redevables suite à l'admission en non-valeur de créances antérieures à 2018 (+ 210 €),
- Cette recette d'ordre budgétaire a pour contrepartie une dépense d'ordre d'investissement du même montant.

- En investissement :

Dépenses : 210,00 €

- Reprise de provisions pour dépréciation des comptes de redevables suite à l'admission en non-valeur de créances antérieures à 2018 (+ 210 €),

Recettes : 210,00 €

- Virement de la section de fonctionnement (+ 210 €).

La modification proposée augmente de 420 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe assainissement non collectif 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 mars 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement non collectif 2019 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL